

ASSEMBLÉE NATIONALE

11 février 2023

PROTECTION DES FAMILLES D'ENFANTS TOUCHÉS PAR UNE AFFECTION DE
LONGUE DURÉE - (N° 742)

Adopté

AMENDEMENT

N ° AS25

présenté par

Mme Bergantz, Mme Maud Petit, M. Falorni, M. Isaac-Sibille, Mme Josso, M. Philippe Vigier et
les membres du groupe Démocrate (MoDem et Indépendants)

TITRE

Rédiger ainsi le titre de la proposition de loi :

« Proposition de loi visant à renforcer la protection des familles d'enfants atteints d'une maladie,
d'un handicap ou victimes d'un accident d'une particulière gravité ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le présent amendement a pour objectif d'inclure davantage de situations de détresse familiale dans
le titre de la proposition de loi, conformément aux différents articles et à la philosophie du texte.

La seule notion d'« affection longue durée » apparaît en effet trop restrictive.